

Petit Cardanais

FLASH INFO AVRIL 2018

CEREMONIE DU 08 MAI

Une gerbe sera déposée au monument aux morts au cimetière, le **mardi 8 mai à 11 h**. Nous espérons que vous serez nombreux à venir honorer la mémoire de nos soldats morts au service de la France pour défendre les valeurs démocratiques et républicaines qui sont les nôtres aujourd'hui.

FERMETURE SECRETARIAT

Lundi 7 mai et vendredi 11 mai

AGENDA FESTIVITES 2018 – FOYER RURAL

Vide grenier tennis club de l'Artolie dimanche 29 avril

Loto MAM Capian vendredi 1^{er} juin

Repas communal samedi 30 juin

Vide grenier tennis club de l'Artolie dimanche 16 septembre

Repas des aînés samedi 6 octobre

NOUVEAU : SITE INTERNET → CARDAN.fr

Bien qu'en cours de construction vous y trouverez déjà quelques informations d'ordre général

REPAS COMMUNAL

Samedi 30 juin 19h30 Foyer rural Soirée champêtre – Animation musicale

Menu : Apéritif – Poulet à la broche et ses légumes- fromage - dessert

Tarif adulte : 15 € Tarif enfant – 12 ans : 5 €

Inscription avant le 25 juin 2018

Mairie 05.56.62.94.83

Annick SADRAN 05.56.62.62.41

Madeleine TERRADAS 06.72.86.56.53

RECENSEMENT JOURNÉE CITOYEN

INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN MAIRIE

dans le mois qui suit l'anniversaire des 16 ans (garçons et filles)

Se munir du livret de famille Une attestation vous sera remise elle vous sera indispensable pour les inscriptions aux examens scolaires et au permis de conduire notamment.

FRELONS ASIATIQUES

Afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique des pièges sont à votre disposition à la mairie.

Attention stock limité

JARDINAGE – BRICOLAGE

L'arrêté préfectoral du 08/03/1990 précise les horaires durant lesquels les travaux de jardinage et bricolage sont autorisés :

Les jours ouvrables	8H30 – 12H00 et 14H30 – 19H30
Samedi	9H00 – 12H00 et 15H00 – 19H00
Dimanche et jours fériés	10H00 – 12H00

CRIS D'ANIMAUX - ABOIEMENTS DES CHIENS DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

La divagation des animaux domestiques est interdite, le propriétaire s'expose aux frais de capture d'environ 130€ et aux frais de fourrière.

Les cris d'animaux et aboiements de chiens, dès lors que par leur durée, leur répétition ou leur intensité, portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, sont punis d'une amende, selon les articles R 48.2 du code de la santé publique et R 623.2 du code pénal.

CIRCULATION

La circulation des motos et quads est interdite de manière permanente sur la commune de CARDAN. Voir arrêté affiché en mairie.

CANICULE

Le numéro vert départemental, **0 800 00 33 33**, centre local d'information et de coordination gérontologique y est indiqué comme un interlocuteur ressources en cas de fortes chaleurs. Ce centre d'appel pourra vous renseigner sur les précautions à prendre et apportera conseils, préconisations et soutien auprès des personnes âgées et handicapées.

Numéros d'urgence : ☒ **Le 15 pour le SAMU**
 ☒ **Le 18 pour les POMPIERS**

La loi n 2004-626 du 30 juin 2004 et le décret n 2044-926 du 1^{er} septembre 2004, imposent aux Maires la mise en place d'un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de la commune vivant à domicile. L'objectif de ce dispositif est de permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan canicule.

Ce registre est basé sur une démarche d'inscription volontaire.

Par conséquent, les personnes concernées doivent, si elles le souhaitent, demander leur inscription à ce registre.

Qui est concerné par le registre nominatif ?

Les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident à leur domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail qui résident à leur domicile, les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du Code de l'Action Sociale et des familles (A.A.H., A.C.T.P., carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité du travailleur handicapé) ou d'une pension d'invalidité qui résident à leur domicile.

Vous souhaitez vous faire inscrire sur ce registre:

Contacts : Mairie de CARDAN 05.56.62.94.83

HORAIRE DECHETTERIE BEGUEY

Lundi 13H15 –17 H- Du mardi au samedi 09H15–13H00 13H40–17H00

Mairie de Cardan – 3, Pradas – 33410 CARDAN

Tél 05.56.62.94.83 Fax 05.56.62.94.92 - Adresse e-mail : mairie.cardan@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert au public : Lundi 17H-19H - Mardi et vendredi 8h30- 11h30 - Mercredi et Jeudi 14H-17H